

DU GAJEB

Diplôme d'Université de Gestion Administrative et Juridique de l'Entreprise du Bâtiment

Durée : 52 jours (364h)

Objectifs

L'AFABAT, en partenariat avec l'Université Lyon 2, propose une formation qualifiante adaptée à l'entreprise artisanale du bâtiment et reconnue par un diplôme d'université. Elle permet aux participants d'approfondir et d'élargir leurs compétences dans les domaines juridiques et administratifs. Les participants pourront ainsi assurer une gestion sécurisée de l'entreprise

Public concerné

Personnel administratif d'une entreprise artisanale du secteur bâtiment : assistants, conjoints et chefs d'entreprise

Niveau de connaissance préalable requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Parler, lire et écrire français
- Maîtriser les calculs mathématiques de base (addition, soustraction, multiplication, division)
- Avoir un diplôme de niveau 4 (Bac).

Contenu pédagogique

Droit :

- Droit commercial
- Droit des contrats
- Droits des sociétés
- Droit du travail
- Droit administratif
- Droit de la construction
- Droit fiscal

Gestion :

- Comptabilité analytique
- Gestion prévisionnelle
- Analyse financière
- Informatique de gestion

Moyens pédagogiques

La formation s'articule autour de phases théoriques qui sont ensuite exploitées lors d'études de cas réels. Les formateurs prodiguent des conseils personnalisés à chacun des participants. Les échanges entre stagiaires sont valorisés suivant des méthodes pédagogiques actives.

Moyens techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats

La formation sera assurée par des formateurs spécialistes techniques et pédagogiques. Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels». Études de cas pratiques en salle. Remise de fascicules supports de travail et de ressources réglementaires. L'organisation des journées ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par les formateurs. La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation. L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par examen en fin de formation.

Le + de la formation : une formation complète, applicable au quotidien dès les premiers jours de formation pour sécuriser le fonctionnement de l'entreprise artisanale du bâtiment.

